



**REGLEMENT GENERAL
DE L'INSCRIPTION
AU
TOP FLY' IN TOUR
2008**



Fédération Française Aéronautique

- **Article 1.**

Le Top Fly'In Tour est organisé par la Fédération Française Aéronautique à destination de tous ses licenciés.

Le Top Fly'In Tour est un concept de rallye aérien combinant un Tour et des Fly In sur différentes étapes.

Des meetings ouverts au grand public sont organisés sur les étapes de départ et d'arrivée.

- **Article 2.**

Le Top Fly'In Tour 2008 aura lieu du lundi 14 juillet au dimanche 20 juillet 2008 selon le calendrier suivant :

-Arrivée des équipages à Châteauroux-Déols le lundi 14 juillet avant 12 heures (possibilité de prise en charge la veille au soir selon option spécifique choisie à l'inscription).

-Départ de Châteauroux -Déols le mardi 15 pour Toulouse Lasbordes

-Départ de Toulouse Lasbordes pour Istres le mercredi 16

-Départ de Istres pour Lyon Bron le jeudi 17

-Départ de Lyon pour Melun-Villaroche le vendredi 18

-Départ de Melun-Villaroche le dimanche soir après meeting. Départs complémentaires possibles selon l'option choisie lors de l'inscription : le samedi 19 ou le lundi 21 juillet 2008, matin.

Le trajet et le calendrier sont communiqués à titre indicatif. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction notamment d'impératifs météorologiques.

La responsabilité des organisateurs, FFA et ses mandataires, ne saurait être engagée si, pour quelques raisons que ce soient, une ou plusieurs étapes devaient être modifiées ou annulées.

- **Article 3.**

Le Top Fly'In Tour est ouvert aux monomoteurs de puissance supérieure à 80 cv.

Chaque équipage doit être composé d'au moins 1 (un) pilote, détenteur :

- d'une licence FFA en cours de validité ;

- d'une licence PPL ou d'un brevet de pilote privé TT et d'une visite médicale,

- de l'ensemble des documents de vol de l'avion au complet et valides.

Le tout devra être en cours de validité sur toute la durée de l'épreuve.

Toutefois, les équipages composés de 2 (deux) pilotes licenciés FFA bénéficieront d'une priorité d'inscription.

L'ensemble des documents pilotes et aéronefs sera contrôlé à l'arrivée. La non satisfaction des conditions de validité empêchera la participation sans qu'aucun remboursement des frais d'inscription ne puisse être opéré.

Pour les passagers accompagnants les deux pilotes dans l'avion engagé, aucune qualification ni inscription à la FFA n'est requise.

- **Article 4.**

Il appartient aux pilotes participants d'effectuer les souscriptions aux garanties d'assurance et assistance pour eux mêmes et leurs accompagnants avant le départ du Top Fly'In Tour et pour toute la durée de l'évènement.

- **Article 5.**

Les étapes du Top Fly' In Tour sont parcourues en VFR, sous la responsabilité de chaque commandant de bord de chaque aéronef engagé. Pendant la totalité des vols, chaque commandant de bord d'un avion engagé dans le Top Fly'In Tour est le seul responsable de ses décisions, de ses actions, et des conséquences qui en découlent. De ce fait, les participants renoncent à tout recours contre la FFA et ses organisateurs pour les dommages qui seraient la conséquence directe ou indirecte des vols dont ils sont seuls responsables

- **Article 6.**

L'assistance technique aux équipages est assurée par une équipe de commissaires comprenant un directeur des vols et un météorologiste. Cette assistance prend effet le premier jour à Châteauroux et prend fin à l'arrivée à Melun. Pendant toute la durée du voyage les équipages sont tenus d'assister aux briefings organisés au départ de chaque étape et d'assurer la préparation de leurs vols dans les conditions réglementaires en vigueur.

- **Article 7.**

Les frais de participation versés à l'inscription par les participants comprennent les prestations au sol (hébergement, restauration, réceptions, accès aux animations) variables en fonction de l'option choisie. La FFA prend à sa charge tous les frais d'organisation, de transferts et les taxes d'atterrissage.

Les prix ne comprennent pas :

- les dépenses d'ordre personnel comme les boissons au-delà des forfaits repas (sauf mention contraire figurant au programme)
- Les frais de location, immobilisation, avitaillement et de manière générale tous les frais relatifs à l'aéronef engagé par chaque équipage.

- **Article 8.**

Tout participant qui décide ou est contraint, notamment pour raison mécanique, de quitter le Top Fly'In Tour avant le terme de l'option choisie ne peut prétendre à aucun remboursement des frais de participation. Néanmoins, la FFA examinera au cas par cas chaque demande dûment justifiée et fera son possible pour effectuer un remboursement partiel

des frais de participation, déduction faite des frais réellement engagés, des prestations déjà assurées et des pénalités éventuelles appliquées dans ce cas à la FFA par ses prestataires d'hôtellerie et de restauration.

- **Article 9.**

Les prestations d'hébergement et de restauration sont décrites dans le bulletin d'inscription rempli par les participants. La FFA et les organisateurs se réservent néanmoins le droit d'effectuer tout changement que les impératifs organisationnels et de sécurité rendraient nécessaires. Une étape peut ainsi être annulée et remplacée par une autre ou le Top Fly'In Tour peut se voir immobilisé sur une escale. Lors de son inscription, tout participant accepte explicitement ces changements et renonce à tout recours et à toute demande de dédommagement ; ces impondérables faisant partie intégrante d'un voyage aérien en VFR.

- **Article 10.**

Compte tenu du nombre de participants et des capacités hôtelières disponibles la FFA et les organisateurs stipulent expressément que les lits jumeaux ne peuvent pas être garantis. L'option «chambre double» s'entend donc expressément comme « une chambre occupée par 2 personnes » (avec 1 grand lit ou 2 lits séparés).

- **Article 11.**

En cas d'annulation du Top Fly'In Tour par la FFA, pour quelque raison que ce soit et quelle qu'en soit la date avant le départ de l'opération il sera procédé au remboursement des sommes versées par les participants après déduction des prestations déjà versées.

Sachant que la totalité de l'inscription doit être réglée à l'inscription, en cas d'annulation ultérieure de son inscription par un participant,

- . plus de 75 jours avant le départ : remboursement de la totalité de la somme versée, déduction faite de 50 euros de frais de dossier.

- . entre 60 et 45 jours avant le départ : remboursement de 50% du montant versé

- . entre 30 et 45 jours avant le départ : remboursement de 30 % du montant versé

- . Moins de 30 jours avant le départ: aucun remboursement

Dans le cas où une annulation d'un participant transforme l'option « chambre double » d'un autre membre de l'équipage en une inscription « chambre simple », le remboursement est effectué après déduction de l'écart de prix sur l'inscription maintenue.

- **Article 12.**

Une série d'épreuves constitutive d'une compétition amicale sera proposée à titre facultatif aux participants du Top Fly'In Tour volontaires. Ces épreuves essentiellement basées sur des identifications en vol et sur des éléments en rapport avec la sécurité des vols seront détaillées dans un

règlement spécifique ultérieur. Leur nature et leur cotation des feront l'objet d'un document annexe remis à chaque équipage lors du contrôle des documents à l'arrivée.

Un classement des équipages participants à cette compétition sera établi en fonction du nombre de points de pénalité totalisés par chaque équipage.

L'équipage vainqueur du Top Fly'In Tour 2008 sera celui qui totalisera le moins de points de pénalité.

Article 13.

La participation au Top Fly'In Tour oblige chaque équipage au respect et à l'entière acceptation du présent règlement. La FFA se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce règlement en avisant les équipages par tout moyen approprié. Le présent règlement sera remis à chaque membre d'équipage et devra être obligatoirement signé par tous les participants avant le départ du Top Fly' In Tour.

***** Fin du document *****